

Le bilan de la négociation au cœur du conseil syndical

Le 12 janvier dernier, le conseil syndical s'est réuni au Centre Saint-Pierre à Montréal. Lors de cette rencontre, nous avons fait le point sur la négociation de notre première convention collective unifiée.

Le comité de négociation a donc présenté l'ensemble des articles paraphés à ce jour en quatre blocs :

- ancienneté et recrutement ;
- formation, licenciements et changements technologiques ;
- évaluation des postes ;
- comité des relations de travail, horaires et congés spéciaux.

Le comité de négociation a également présenté les articles qui restent encore à discuter lors des prochaines rencontres.

Lors de ce conseil syndical, une bonne partie du temps a été réservée aux questions et aux commentaires des délégué-es, afin qu'elles et ils soient outillés pour répondre aux questions des membres.

Les délégué-es présents ont reçu également un document de référence regroupant les articles paraphés. Dans les prochains jours, ils communiqueront avec vous pour vous exposer l'état de la situation.

Le syndicat prépare également un document simplifié résumant l'état de notre négociation qui sera distribué au cours des prochains jours. Si vous avez des questions sur certains points du document, vous pourrez demander des éclaircissements à vos délégué-es ou au comité de négociation à l'adresse suivante : nego2016@scrc.qc.ca

Par ailleurs, dans les prochaines semaines, le comité de négociation poursuivra ses rencontres avec certains secteurs à Montréal. •

Éclaircissement au sujet de la dérogation des congés compensatoires lors des Jeux olympiques de PyeongChang

Plusieurs membres ont interpellé le syndicat au sujet d'une entente avec Radio-Canada visant les journalistes affectés aux Jeux olympiques de PyeongChang.

Rappel des faits

En juillet 2017, l'employeur a sollicité le syndicat pour une dérogation concernant les congés compensatoires pour les journalistes affectés aux Jeux olympiques de PyeongChang. Cette entente concerne uniquement les journalistes qui doivent se déplacer en Corée. Le syndicat a consulté les membres concernés et un accord est intervenu entre les parties.

Celui-ci stipule ce qui suit :

- L'entente est exceptionnelle et ne vise que les Jeux olympiques de PyeongChang.
- Nonobstant l'article 37.1.8.2 de la convention du SCRC, les employé-es affecté-es et en déplacement aux Jeux olympiques pourront accumuler un maximum de cinq (5) jours de congés compensatoires durant l'affectation. Les congés ainsi accumulés devront obligatoirement être pris immédiatement à la fin de cette affectation. Pour les employé-es ayant choisi cette option, les heures effectivement travaillées qui sont supérieures aux cinq (5) jours de congés compensatoires seront payées, selon les dispositions de la convention collective.

La dérogation ne concerne que les journalistes du CDI en déplacement à PyeongChang.

Cette semaine, le syndicat a contacté le Directeur des relations de travail afin de rectifier le message transmis par le rédacteur en chef, Frédéric Vanasse, et lui a demandé de transmettre la rectification à tous les destinataires du message initial. •

Rencontre avec les correspondants à l'étranger

Profitant de leur présence à Montréal, des membres du Bureau syndical du SCRC et du comité de négociation ont rencontré nos correspondants à l'étranger. Les représentants syndicaux ont exposé l'état d'avancement des négociations et ce qui demeure en suspens avec l'employeur. De leur côté, les correspondants ont décrit leurs conditions de travail, souvent difficiles sur le terrain, et ont fait part de certaines préoccupations spécifiques à leur statut. À travers ces échanges, les représentants syndicaux ont obtenu des informations pertinentes qui peuvent nourrir la réflexion du syndicat ainsi que le comité de négociation. •

Diversité et inclusion : du CMEME au CNMDI

Le Comité mixte d'équité en matière d'emploi (CMEME) fait peau neuve. Il sera dorénavant coprésidé par les syndicats et les membres se rencontreront plus souvent. Le Comité national mixte sur la diversité et l'inclusion (CNMDI) vient également d'être renommé, pour plus de précision et de pertinence.

Son mandat touche notamment à l'équité, à l'inclusion et à la diversité culturelle en ondes, en gestion ou tout simplement en emploi, à la lutte à la discrimination envers l'orientation sexuelle, au genre, à la langue, à l'origine ethnique, à la croyance religieuse, à l'âge et aux handicaps. Nous n'en parlons pas souvent, mais le CNMDI traite d'enjeux cruciaux dans notre réalité radio-canadienne, en conformité avec notre mandat vis-à-vis du CRTC.

Y sont présents à cette table commune : des représentants de la direction, de Personnes et Culture, des Ressources humaines, de la Guilde canadienne des médias (GCM), de l'Association des réalisateurs (AR), de l'Association des professionnels et superviseurs (APS) et bien entendu, du Syndicat des communications de Radio-Canada (SCRC).

Les trois nouvelles représentantes et nouveau représentant sont maintenant connus : il s'agit de Jovane Drouin pour Personnes et Culture, de Wendy Martin pour la GCM et de Rufo Valencia pour le Québec et Moncton, regroupant le SCRC, l'AR et l'APS.

Cette coprésidence tripartite est une première dans l'histoire du comité, et nous croyons que cela aidera à faire avancer la cause d'une présence diverse et inclusive à Radio-Canada.

Félicitations à tout le monde et bon courage pour ce mandat exceptionnel. •

NOUS SOMMES

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES SUJETS À PROPOSER,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER
514 842-4020 OU 888 842-4020 • SCRC@SCRC.QC.CA

